

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Module 04 (2324) Fiscalité immobilière : une question de briques et de taxes, de Neuchâtel à Aix-Marseille (4DR2415)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 15 j	Voir ci-dessous	4
Master en droit	Cours: 15 j	Voir ci-dessous	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante

Prof. Thierry Obrist et Me Guillaume Gremion

Contenu

Objectifs et hypothèses de travail

Paul, un investisseur suisse, possède une propriété immobilière en France depuis plusieurs années. Cette propriété est détenue par l'intermédiaire d'une Société Civile Immobilière (SCI) française, dont Paul est l'unique associé. Il possède également de nombreux biens immobiliers en Suisse.

Ayant reçu une notification d'impôt, qui s'avère nettement plus élevée que les années précédentes. Paul nous consulte pour des conseils en matière de fiscalité immobilière. Il se pose des questions sur la fiscalité immobilière suisse et internationale et les éventuelles conventions fiscales entre la France et la Suisse.

Problématiques abordées

Le module débutera par une introduction à la fiscalité immobilière lors de laquelle nous aborderons les notions les plus importantes en droit suisse et en droit international.

Nous approfondirons ensuite la matière au travers de cas pratiques. Ces cas pratiques nous plongeront tout d'abord dans les aspects suisses, avant de nous permettre d'aborder les aspects internationaux. Nous nous concentrerons en particulier sur des aspects franco-suisses à la lumière de la convention de double imposition applicable, notamment lors de la dernière partie extra-muros du module qui se déroulera à l'Université de Aix-Marseille.

Documentation

Des présentations powerpoint et des cas pratiques seront distribués en classe

Forme de l'enseignement

Présentation par le Professeur, participation à des workshops et résolutions de cas pratiques par les étudiants

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Identifier des risques fiscaux

Compétences transférables

- Résoudre des cas de double imposition